

VÉRITABLEMENT OPÉRATIONNELLE DEPUIS UN MOIS. La vidéosurveillance a déjà prouvé son utilité

Un peu plus de deux mois après l'installation de 17 caméras à Dargnies, la vidéosurveillance, véritablement opérationnelle depuis septembre, a déjà fait ses preuves. En l'espace de quelques semaines seulement, le nombre d'incivilités est en baisse.

Victime régulière d'incivilités et d'actes de petite délinquance, la commune de Dargnies a décidé d'agir, en installant un système de vidéosurveillance.

Le projet était évoqué depuis plusieurs années, mais il a été freiné par la crise sanitaire de la Covid-19. Finalement, c'est au mois de juillet que les dix-sept caméras prévues ont pu être installées. « Par contre, n'ayant eu la formation pour visionner les images que fin août, on peut dire que le dispositif est véritablement opérationnel depuis début septembre » explique le maire Benoît Ozenne.

Après un mois de fonctionnement, l'édile et son adjoint aux travaux Guy Brailly sont satisfaits. Les deux hommes constatent déjà les effets positifs de ce système.

Vous évoquez une forma-

tion pour le visionnage des images. En quoi cela consiste ?

Benoît Ozenne : C'est une formation d'une heure environ pour expliquer le fonctionnement du système, nous apprendre comment capturer un contenu lorsque l'on repère un méfait. C'est assez simple d'utilisation.

Qui est habilité à visionner ces images ?

Suite à un arrêté préfectoral, nous sommes quatre personnes autorisées à accéder au local de visionnage. Tout cela est bien réglementé. Les caméras tournent jour et nuit, et la capacité de stockage est de vingt jours.

Où les caméras ont-elles été installées ?

Il y a dix-sept caméras au total.

« Capables d'identifier les plaques d'immatriculation »

Il y en a à chaque entrée de village, soit six en tout, qui sont capables d'identifier les plaques d'immatriculation. C'est essentiellement pour aider les forces de l'ordre et la gendarmerie en cas de vols, même sur d'autres communes.

Et les autres ?

Les onze autres caméras sont réparties dans la commune et surveillent les lieux publics et sortent d'école : les ateliers, le plateau, le stade, la place, la mairie, la salle des fêtes, le parking du cimetière et du stade, et bien sûr au niveau des containers d'apport volontaire où nous avons subi de nombreuses incivilités.

Justement, depuis la mise en place de la vidéosurveillance, est-ce que cela a changé ?

L'effet a été relativement immédiat. En août, nous avons déjà constaté une baisse d'incivilités aux containers, et une diminution du volume d'apports sauvages. Cela commence déjà à porter ses fruits, notamment



Guy Brailly, adjoint aux travaux, et Benoît Ozenne, maire de Dargnies, sont satisfaits du système de vidéosurveillance désormais en place dans la commune.

pour les gens extérieurs à la commune. Le bilan est positif pour l'instant, après, il faudra voir dans le temps.

Avez-vous mis des contraventions ?

Au départ, en raison d'un retard de livraison, nous n'avons pas les panneaux à installer aux entrées de village pour informer du système de vidéosurveillance, alors on a seulement fait quelques rappels à l'ordre. Désormais, on dresse des procès-

verbaux. En deux semaines, nous en avons fait quatre.

C'est bien ?

Disons que l'objectif n'est pas de mettre des PV au départ, c'est vraiment de sécuriser la

commune. Malheureusement, c'est généralement quand on touche au porte-monnaie qu'on dissuade et qu'on sensibilise les gens.

Propos recueillis par
B. Bény-Thoreux

90 000 € POUR 17 CAMÉRAS

La mise en place de la vidéosurveillance à Dargnies se chiffre aux alentours de 90 000 €. La Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE) a pris en charge 20 % du montant hors taxe, la maîtrise d'œuvre, et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Le projet a également bénéficié d'une aide du Département de la Somme à hauteur de 40 % du hors taxe. Ainsi, le reste à charge pour la commune de Dargnies s'élevé à 40 % du hors taxe, soit autour de 28 000 €.

Désormais installé, le dispositif n'engendre pas de frais de fonctionnement particulier.

■ En bref

■ BEAUCHAMPS

Assemblée de l'AAPPMA. Assemblée générale de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) vendredi 15